

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 325 – 17/01/2025



Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale vous adressent leurs  
meilleurs vœux pour l'année 2025  
et vous souhaitent santé, bonheur et réussites

## Les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie en 2025



Lundi : 8h30 - 12h00  
Mardi : 13h00 - 19h00

Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h00 - 17h00  
Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h00 - 16h30



## Conseil Municipal du 21 janvier 2025

Le dernier Conseil Municipal s'est tenu mardi 21 janvier 2025.

L'ordre du jour portait en premier lieu sur le projet de réfection de la toiture de l'église assortie d'une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Les travaux envisagés l'année dernière n'ont pas pu être réalisés car la société retenue a cessé son activité charpente en cours d'année 2024. La subvention demandée en 2024 au titre de la DETR a été abandonnée et une nouvelle demande de subvention DETR a été décidée, pour qu'elle soit plus en rapport aux nouveaux devis reçus. Le coût total des travaux est estimé à 112 845 € HT, soit 135 414 € TTC, et la subvention sollicitée est de 30 % du montant HT des travaux, soit 33 853 €.

Le Conseil Municipal a également donné son accord pour l'acquisition de diverses parcelles de terrains de bois, taillis et herbe, situées en zone N (Naturelle), pour une superficie totale de 1 ha 59a 11ca, au prix de 15 000 €, les frais d'actes en sus.

A l'ordre du jour figurait aussi un point sur la location de la Salle des Fêtes.

Ce Conseil a permis de remettre à jour certaines dispositions, notamment sur les modalités financières, en supprimant le versement d'arrhes, mais les tarifs restent inchangés à savoir :

SALLE DES FÊTES	Habitants de la Commune	Personnes extérieures à la Commune
1 journée en semaine uniquement (de 8H00 du matin au lendemain 8h00)	50 € (cinquante euros)	200 € (deux cents euros)
Week end (du samedi 9h00 au lundi 8h00) ou 1 jour férié + 1 jour	100 € (cent euros)	400 € (quatre cents euros)

La sous-location est interdite.

Ce Conseil a également permis de fixer la taxe d'affouage pour la saison 2024/2025. Le total des affouages est estimé à environ 120 stères et 17 affouagistes se sont inscrits. Le volume estimé pour une part étant d'environ 7 stères de bois minimum par affouagiste, la taxe d'affouage a été fixée au montant forfaitaire de 70 € la part.

Par ailleurs, pour contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à MAYOTTE, le Conseil a décidé d'une aide d'urgence de 500 € sous forme de don versé à la CROIX ROUGE FRANCAISE.

Enfin, ce Conseil a approuvé le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour le distributeur à pizzas, aux mêmes conditions qu'actuellement et pour une année.

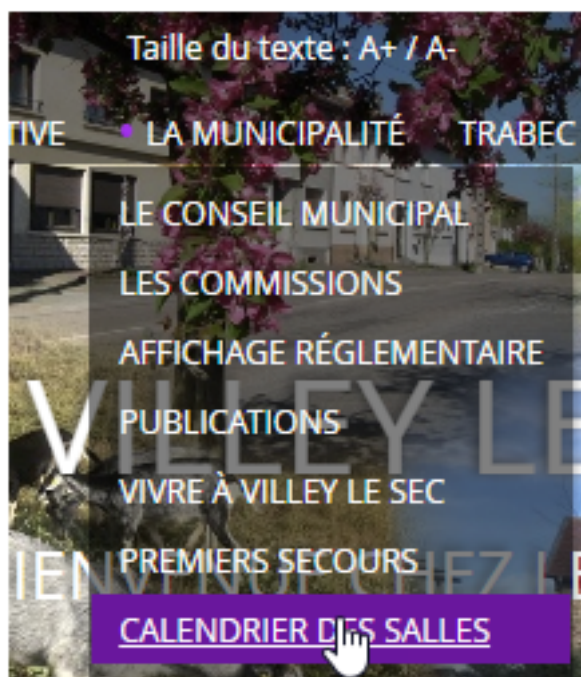
L'ensemble des documents relatifs aux décisions du Conseil Municipal est consultable en mairie ou sur le site internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)



## Point Infos

### Calendrier des disponibilités des salles (Salle des Fêtes et ancienne école)

Le calendrier des réservations des salles est consultable sur le site du village [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr) en cliquant dans le menu



La page suivante s'affiche et vous pouvez ainsi vérifier si une salle est disponible pour réservation.

Accueil > La Municipalité

## Calendrier des salles

Par Mairie

« < > » Aujourd'hui MARS 2025 Jour Semaine Mois

Sem.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
9	24	25	26 18:15 Salle des fêtes	27 14:00 Ancienne école	28 11:00 Salle des fêtes 20:00 Salle des fêtes 21:00 Salle des fêtes	1	2
10	3 18:00 Ancienne école	4	5 18:15 Salle des fêtes	6 14:00 Ancienne école	7 11:00 Salle des fêtes 20:00 Salle des fêtes 21:00 Salle des fêtes	8	9
11	10	11	12 18:15 Salle des fêtes	13 14:00 Ancienne école	14 11:00 Salle des fêtes 20:00 Salle des fêtes 21:00 Salle des fêtes	15 8:00 Salle des fêtes	16
12	17	18	19 18:15 Salle des fêtes	20 14:00 Ancienne école	21 11:00 Salle des fêtes	22 8:00 Salle des fêtes	23

### LES LIEUX :

#### Salle des fêtes

7 rue de Toul  
54840 Villey le Sec

[Voir sur une carte](#)

#### Ancienne école

5 place de l'église  
54840 Villey le Sec

[Voir sur une carte](#)



## La collecte de nos déchets : calendrier 2025 des collectes d'ordures ménagères

Les dates des collectes d'ordures ménagères par commune sont consultables sur le site Internet de la CC2T à l'adresse

<https://www.terrestouloises.com/terres-touloises-au-quotidien/gestion-des-dechets/collectes-des-ordures-menageres-et-recyclables/>

ainsi que sur l'application Intramuros.



## Travaux sur le pont surplombant la Moselle à Gondreville

La Commune de Gondreville nous informe qu'elle a décidé d'effectuer des travaux de réfection sur le pont surplombant la Moselle. Les travaux ont commencé le 20 janvier pour une durée de 11 mois environ.

De ce fait, l'accès au pont de la Moselle est totalement fermé à tous les usagers (piétons, cyclistes, véhicules...) jusque fin novembre 2025, sauf aléas.



### L'application IntraMuros pour connaître les actualités, événements et points d'intérêt de notre commune et des alentours

Souhaitant mettre à disposition des habitants et des communes un outil de communication directe, la Communauté de Communes Terres Toulaises a adhéré à IntraMuros, une application dédiée à la vie quotidienne.

Très simple d'utilisation, elle permet de suivre, au quotidien, l'actualité de votre bassin de vie et d'accéder à des informations pratiques (associations, commerces, professionnels de santé, ordures ménagères, eau et assainissement, transport...).

Si vous ne l'avez pas encore, téléchargez gratuitement l'application



Apple Store



Play Store

et retrouvez toutes les informations relatives à l'utilisation de l'application IntraMuros sur notre site internet et directement accessibles à l'adresse : <https://www.villeysecc.fr/Utilisation-de-l-application>

Vous pouvez également vous rendre sur le site web : <https://www.appli-intramuros.fr> pour accéder à des ressources supplémentaires, des guides, des informations détaillées sur les services offerts.



**Retrouvez toutes nos infos sur le site [villeysecc.fr](https://www.villeysecc.fr)**